

CONTRAT SAISON 20
Charcuterie cochon noir de Gascogne

Le présent contrat est passé pour une **livraison de charcuterie en cours de conversion Nature et Progrès**, entre **Philippe Rivière** demeurant à *Istres 13*, et l'adhérent de l'Amap « Le Jardin d'Epicure ».

Nom Prénom :

N° de portable :

MODALITES D'ENGAGEMENT

La souscription au présent contrat implique l'**adhésion** à l'association AMAP LE JARDIN D'EPICURE conjointement à celle du réseau des Amap de Provence.

Les signataires s'engagent à respecter les principes définis dans la charte des AMAP.

PRODUITS	Prix	25 / 27 Septembre	23 / 25 Octobre	Total
Pâté 170 g	6 €			
Rillettes 170 g	6 €			
Fromage de tête 400 g	9 €			
Saucisson 300 g	8 €			

Pâtés, rillettes et fromage de tête sont conditionnés en bocaux verre stérilisés.

Seuls les chèques sont acceptés en paiement des commandes.

En cas de difficultés, les livraisons pourront être décalées.

L'Amapien accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type d'élevage et sera solidaire du producteur en cas de problème.

Les commandes non récupérées sont perdues.

Montant Chèque septembre :

N° :

Montant Chèque octobre :

N° :

Les chèques libellés à l'ordre de Philippe Rivière, sont confiés au référent de L'AMAP « Le Jardin d'Epicure ».

Fait à Istres le :

Le Producteur

L'Amapien

Fait en 2 exemplaires : P. Rivière / Amapien